



Direction Technique et Grands Projets

Règlement de Consultation
(R.C.)

2025-022

Géomètre : topographie et détection



Missions de prestations topographiques et de détection
pour le réseau de chaleur

Outreau – Le Portel – Pas de Calais Habitat

Date limite de remise des offres :

Vendredi 19 Septembre 2025 avant 11h

SOMMAIRE

1.	Dispositions générales	3
1.1.	Objet de la consultation	3
1.1.1.	Description	3
1.1.2.	Procédure de passation	3
1.1.3.	Négociation	3
1.1.4.	Langue utilisée	3
1.2.	Maîtrise d’Ouvrage.....	3
1.3.	Caractéristiques des prestations.....	4
1.3.1	Allotissement	4
1.3.2.	Durée.....	4
1.3.3.	Phases	4
1.3.4.	Prix	4
1.3.5.	Variantes	4
1.3.6.	PSE.....	4
1.3.7	Réalisation de prestations similaires	4
1.3.8.	Mode de règlement du marché	4
2.	Organisation de la consultation	4
2.1.	Composition du dossier de consultation des entreprises.....	4
2.2.	Informations complémentaires et modifications du D.C.E.....	5
2.2.1.	Demandes d’informations complémentaires	5
2.2.2.	Modifications du DCE.....	5
2.3	Groupement	5
2.4	Durée de validité des offres	5
3.	Offres	6
3.1	Remise des offres	6
3.2	Contenu des candidatures	6
3.3	Contenu des offres	6
3.4	Analyse des candidatures et offres	7
3.5	Erreurs matérielles	8
4.	Attribution.....	8
5.	Confidentialité.....	8
6.	Procédures de recours	9

1. Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

1.1.1. Description

La consultation concerne un marché de services pour une Mission de Topographie et Détection des réseaux, dans le cadre de la Délégation de Service Public du RCU d'Outreau – Le Portel – Pas de Calais Habitat (62).

Lieu d'exécution : Outreau, Le Portel, Boulogne sur Mer

La prestation consiste en la production de plans topographiques et de détections sur lesquels figurent les réseaux existants, dans la zone d'emprise prévisionnelle du réseau de chaleur.

Ces plans sont à réaliser à partir de l'analyse des réponses aux DT d'une part, et des relevés topographiques sur site d'autre part, (dont le relevé et identification de tous les affleurants (profondeur des EU/EP)).

Ces plans serviront pour la constitution des plans guides DCE VRD et la consultation de l'entreprise qui réalisera les travaux de pose des canalisations pré-isolées du futur réseau de chaleur.

1.1.2. Procédure de passation

Le présent contrat est passé en application d'une procédure adaptée, de type ouvert, conformément aux articles L2123-1 et dans les conditions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il est soumis aux dispositions des différents textes applicables à Dalkia notamment la directive communautaire n° 2014-25 du 26 février 2014.

1.1.3. Négociation

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec le/les candidat(s). De même, il se réserve le droit d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation, conformément à l'article 2161-17 du Code de la Commande Publique.

La négociation se déroulera en autant de phases successives que besoin, en présentiel, dans les bureaux de DALKIA au 204 rue Sadi Carnot 59350 Saint-André-lez-Lille.

1.1.4. Langue utilisée

Les offres, les certificats, attestations, déclarations et les offres doivent être rédigées en langue française. Les documents, notamment les certificats et attestations, rédigés en langue étrangère ne seront recevables que s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française précisant le nom et l'adresse du traducteur.

1.2. Maîtrise d'Ouvrage

En application du Contrat de Concession conclu entre la Ville d'Outreau et Dalkia, Dalkia constituera une société dédiée qui se substituera de plein droit à Dalkia en qualité de concessionnaire de service public.

Les Parties conviennent que ladite société dédiée se substituera de plein droit et sur simple notification à Dalkia en qualité de Maître d'Ouvrage pour l'exécution du présent marché.

1.3. Caractéristiques des prestations

1.3.1 Allotissement

Sans objet.

1.3.2. Durée

La durée globale d'exécution est de 5 mois à compter de la date prévisionnelle de commencement d'exécution des prestations. L'exécution du présent marché commence **à la date de notification du marché.**

1.3.3. Phases

La prestation est décomposée en 5 phases :

- Phase n° 1 - Liaison chaufferie Tour du renard → Chaufferie Daudet PDCH
- Phase n° 2 - Liaison Ecoliane → Chaufferie Resurgat (Interconnexion)
- Phase n° 3 - Liaison Chaufferie Resurgat → Chaufferie tour du Renard
- Phase n° 4 - Liaison Chaufferie Daudet → Chaufferie Chaudron
- Phase n° 5 – Antennes

Chaque phase fera l'objet d'un ordre de service.

1.3.4. Prix

Les prix seront indiqués en euros, la valeur de la TVA applicable doit également être indiquée.

1.3.5. Variantes

Sans objet.

1.3.6. PSE

Sans objet.

1.3.7 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations ou travaux similaires.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser 1 an à compter de la notification du présent marché.

1.3.8. Mode de règlement du marché

Cf C.G.C.

2. Organisation de la consultation

2.1. Composition du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition des candidats, exclusivement par téléchargement sur le profil acheteur www.marches-securises.fr.

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil acheteur en indiquant un nom et une adresse e-mail fiable afin de permettre à l'acheteur d'entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- La Fiche de Candidature au format word,
- Les DC1 et DC2 au format word,
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) au format pdf,
- Les Conditions Particulières du Contrat (CPC) au format word,
- Les Conditions Générales du Contrat (CGC) au format pdf,
- Les Conditions Techniques du Contrat au format pdf et annexes :
 - Le Tracé du réseau de chaleur
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) au format xls
 - Le BPU au format xls
 - Le retour des DT par phase.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des documents transmis au titre du DCE.

2.2. Informations complémentaires et modifications du D.C.E.

2.2.1. Demandes d'informations complémentaires

Toute demande d'information complémentaire doit arriver 8 jours avant la date limite de remise des offres (soit le 11/09/2025) sous peine de ne pas être traitée. Elle doit être faite par le biais de la plateforme www.marches-securises.fr.

Il appartient aux candidats soumissionnant d'analyser le contenu des données transmises et études et d'évaluer, sous leur responsabilité, les compléments qu'ils auront à apporter dans le cadre de la prestation. De ce fait, le futur prestataire ne pourra élever de réclamations au motif d'imprécision ou d'incomplétude de ces documents.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats invités à soumissionner, la date limite de remise des offres se trouvait reportée, la stipulation précédente sera applicable en fonction de la nouvelle date.

2.2.2. Modifications du DCE

Le Maître d'ouvrage peut apporter certaines précisions et modifications au DCE jusqu'à 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Ces précisions et modifications seront présentées par le biais de la plateforme www.marches-securises.fr.

Les candidats doivent répondre sur la base du DCE modifié sans pouvoir opposer de réclamation à ce sujet.

Tout aménagement des documents contractuels souhaité par un soumissionnaire doit faire l'objet d'une demande écrite jointe au mémoire technique. Cette demande sera étudiée lors de l'analyse des offres et pourra éventuellement faire l'objet d'une négociation.

2.3 Groupement

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement conjoint ou solidaire avec mandataire solidaire.

S'agissant d'une procédure avec possibilité de négociation, l'Article R2142-26 du Code de la commande publique autorise la modification de la composition du groupement exclusivement dans les conditions précisées.

2.4 Durée de validité des offres

La durée de validité de l'offre est fixée à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres finales. Durant ce délai, l'offre est irrévocable et ne peut être modifiée ou retirée par le soumissionnaire.

A l'expiration de ce délai, et si le maître d'ouvrage lui demande, le soumissionnaire indiquera s'il entend ou non maintenir son offre.

3. Offres

3.1 Remise des offres

Les offres sont à remettre sur la plateforme www.marches-securises.fr avant la date limite de remise indiquée en page de garde.

Les candidats sont invités à porter attention au temps de téléchargement et aux logiciels éventuellement nécessaires.

Les offres reçues sous format papier, en dehors de la plateforme sus-indiquée et/ou hors délai seront éliminées.

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat peut adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique par voie postale. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée.

Aucune signature électronique n'est exigée à ce stade de la procédure.

Toutefois, l'acheteur signera le contrat électroniquement avec l'attributaire, c'est-à-dire à l'aide d'un certificat de signature électronique. Par conséquent, **pour signer le contrat, l'attributaire devra lui aussi utiliser un certificat de signature électronique au format eIDAS**. S'il utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, cet outil doit être conforme aux exigences du règlement européen eIDAS. Le signataire a la possibilité de remettre une délégation de signature électronique appelée « mandat de signature (électronique) ».

3.2 Contenu des candidatures

Chaque opérateur économique, **qu'il soit un candidat unique, un cotraitant au sein d'un groupement, un sous-traitant ou un opérateur lié**, doit remettre un dossier de Candidature comportant :

- La Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants établie sur l'imprimé (formulaire DC1), au format word et/ou pdf
- Le formulaire DC2 qui permet de décrire le candidat ou les candidats en cas de groupement, leurs ressources et leurs capacités à répondre au marché d'un point de vue économique, financier, professionnel et technique, au format word et/ou pdf
- La Fiche de Candidature au format word dûment complétée reprenant :
 1. Identification de l'entreprise
 2. Informations juridiques
 3. Présentation de la candidature
 4. Effectifs
- La DC4 le cas échéant, téléchargeable sur <https://www.economie.gouv.fr> complétée, au format word ou pdf

3.3 Contenu des offres

Chaque mandataire de groupement ou candidat unique, doit remettre un dossier comportant :

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et BPU complétés au format xls
- Un mémoire technique comprenant :
 - Moyens mis en places pour assurer la sécurité des interventions

- L'Organigramme général proposé pour l'exécution des missions
- Note environnementale
- Planning prévisionnel
- Présentation technique des relevés et reports
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- 5 Références les plus significatives au cours des dernières années et relatives à des prestations assimilables à l'objet de la consultation
- Des exemples de livrables

Les candidats sont invités à pré-remplir, dès le stade de la remise des plis, les Conditions Particulières du Contrat (C.P.C.).

Le marché sera signé électroniquement entre le maître d'ouvrage et l'attributaire du marché à l'issue de la procédure de passation préalablement à la notification, c'est-à-dire à l'aide d'un certificat de signature électronique. Par conséquent, **pour signer le contrat, l'attributaire devra lui aussi utiliser un certificat de signature électronique au format eIDAS**. S'il utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, cet outil doit être conforme aux exigences du règlement européen eIDAS. Le signataire a la possibilité de remettre une délégation de signature électronique appelée « mandat de signature (électronique) ».

3.4 Analyse des candidatures et offres

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique.

La capacité financière et technique à exécuter le marché est appréciée de manière globale, pour l'ensemble des membres du groupement.

Les candidats seront invités à régulariser leurs offres jugées irrégulières dans les conditions des articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique.

L'attention des candidats est portée sur le fait que les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières seront éliminées sans être classées.

Les offres seront analysées selon les critères suivants et selon les modalités décrites :

1 – Prix des prestations / 40 points

Ce critère sera jugé sur la base du détail estimatif indicatif rempli par le candidat.

L'offre la moins disante du détail estimatif indicatif obtiendra 40 points.

Le nombre de points obtenus pour les autres offres est égal à :

(Montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre) x 40.

2 – Valeur technique / 60 points répartis comme suit :

- Sécurité – 15 points : Les mesures et procédures mises en place pour assurer la sécurité du personnel, des tiers et du chantier durant les opérations de relevé.
- Organisation des relevés – 10 points : La méthodologie proposée pour la planification, la coordination et l'exécution des relevés sur le terrain, incluant la gestion des équipes et des ressources.
- Environnement – 5 points : L'intégration des contraintes et des démarches environnementales dans la réalisation des relevés (gestion des déchets, respect des zones sensibles, etc.).

- Délai – 10 points : La pertinence du planning d'exécution proposé au regard des objectifs du projet et des contraintes identifiées.
- Technique de relevés et de report sur plan – 20 points : La description détaillée des méthodes et technologies de relevé utilisées (précision des équipements, techniques de levée, etc.) ainsi que les modalités de report des données sur les plans (logiciels, livrables, charte graphique, etc.), garantissant la fiabilité et l'exploitabilité des informations.

Nb : Au cours de l'analyse des offres, le Maître d'ouvrage pourra poser des questions d'ordre technique et financier aux candidats qui devront répondre dans le délai qui leur sera imparti.

3.5 Erreurs matérielles

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

4. Attribution

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne sera désigné attributaire qu'après avoir transmis dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

- Un extrait K-bis de moins de 3 mois ;
- Le Justificatif du paiement des cotisations URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- L'Attestation fiscale datant de moins de 6 mois ;
- Les Attestations d'assurance mentionnant les montants garantis (année en cours) ;
- Une habilitation du mandataire le cas échéant ;
- Un pouvoir de signature (habilitant la personne signataire de l'offre à engager le candidat) ;
- Une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail de moins de 6 mois
- La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

Les documents contractuels complétés des éventuels éléments issus de la phase de négociation, seront datés et signés.

5. Confidentialité

Le présent marché d'application comprend une clause de confidentialité. Tout manquement aux obligations issues de cette clause de confidentialité pourra conduire au rejet de l'offre de service d'un soumissionnaire ou à la résiliation du marché attribué.

Les candidats sont par ailleurs invités à surligner les informations de leurs offres qu'ils jugent confidentielles dans l'hypothèse d'une demande de communication des documents de la consultation par un candidat évincé à l'issue de la procédure.

6. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille

5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 cédex